

FICHE DE POSTE **INSTRUCTEUR DU DROIT DES SOLS H/F**

Agent : Nom prénom

Employeur	Ville de Mios (Gironde) 10 523 habitants Environ 45km au sud-ouest de Bordeaux	Pôle de rattachement	Pôle Développement urbain et vivre ensemble
		Statut	Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux - catégorie C
Positionnement hiérarchique	Responsable du pôle développement urbain et vivre ensemble Coordinateur du droit des sols Agent		

CONDITIONS D'EXERCICE :

Conditions générales :

- Travail en bureau et sur le terrain avec des déplacements fréquents sur le territoire,
- Horaires réguliers avec aménagement de temps de travail possible,
- Grande disponibilité, adaptabilité, polyvalence,

Moyens mis à disposition :

- Poste informatique et logiciels métiers

Relations fonctionnelles :

- Relations directes avec le responsable de pôle
- Relations directes avec le coordinateur
- Relations quotidiennes avec les agents du service urbanisme
- Relations avec les services techniques, infrastructures et réseaux
- Relations avec les élus et élus, les personnes publiques associées, services et commissions intéressés pour lesquels un avis, accord ou décision est sollicité au titre de l'instruction (services déconcentrés de l'État, architecte des bâtiments de France, etc.)

MISSIONS DU POSTE :

Sous l'autorité du Responsable de service et de la coordonnatrice ADS, vous serez chargé(é) plus particulièrement de :

Activités principales :

- Instruire les autorisations d'urbanisme (permis d'aménager, permis de construire, permis de démolir, déclarations préalables) et des certificats d'urbanisme (de simple information et opérationnels),
- Vérifier la recevabilité des dossiers au regard du droit (vérifier la conformité de la demande, la pertinence technique, environnementale des éléments du projet),
- Consulter les services compétents et personnes publiques pouvant contribuer à l'expression de la décision (se rendre sur site si nécessaire pour asseoir la décision),
- Suivre et organiser l'instruction dans le respect des procédures et des délais réglementaires,
- Synthétiser et proposer une décision au Maire (ou à son représentant) de la Commune,
- Contribuer à l'animation du service Urbanisme
 - Veiller à l'application des directives de la coordonnatrice ADS et du Responsable de Pôle
 - Participer aux réunions de service

FICHE DE POSTE **INSTRUCTEUR DU DROIT DES SOLS H/F**

Activités secondaires :

- Accueillir les administrés par réception téléphonique ou sur rendez-vous et répondre à leurs demandes (les informer et les conseiller sur les démarches d'urbanisme et sur les règles du PLU),
- Assurer le lien avec les professionnels (notaires, constructeurs, etc.),
- Procéder à l'archivage des dossiers des autorisations d'urbanisme,
- Suivre la veille juridique,
- Contrôler la régularité des constructions et des aménagements réalisés
 - Vérifier la conformité des constructions et des aménagements (sous réserve d'assermentation)
 - Constater les infractions, et éventuellement prescrire les poursuites

Savoirs :

- Connaître les instances et les processus de décision des collectivités.
- Maîtriser la réglementation de l'urbanisme réglementaire, opérationnel et foncier.
- Rendre-compte auprès de son responsable de service et savoir prioriser les tâches selon les enjeux de la collectivité.
- Avoir des connaissances juridiques (droit de l'urbanisme, droit civil, réglementation, jurisprudence...),
- Maîtriser les technologies de l'information et de la communication

Savoir-faire :

- Analyser les évolutions du territoire et les besoins en matière de développement urbain.
- Avoir la capacité de lire les plans, d'analyser et de synthétiser le contexte du projet
- Maîtriser l'environnement Windows (Word, Excel, etc.), des logiciels d'instructions, de SIG
- Capacités à gérer les urgences

Savoir-être :

- Être autonome dans son poste
- Disposer d'une aisance relationnelle et rédactionnelle
- Savoir s'adapter aux interlocuteurs
- Discrétion professionnelle et devoir de réserve
- Rigueur dans la tenue des dossiers et pièces constitutives
- Savoir travailler en équipe
- Sens du service public
- Grande disponibilité, polyvalence et adaptabilité

SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL :

Permis :

- Permis B

Facteurs de pénibilités :

- Travail prolongé sur écran
- Déplacements sur le territoire

FICHE DE POSTE **INSTRUCTEUR DU DROIT DES SOLS H/F**

Protocole COVID 19 :

Les agents doivent se conformer aux instructions qui leurs sont données par leur chef de service.

Il incombe à chacune et chacun, selon ses possibilités, de prendre soin de sa santé et de sa sécurité ainsi que celles de ses collègues concernés par ses actes ou ses omissions au travail.

Rappel

Les gestes barrières et la distanciation sociale demeurent les plus efficaces pour lutter contre la transmission du COVID-19.



Notifié à l'agent le :

Signature

Responsable hiérarchique

Nom et signature